PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

2019

Le PCAET de Grand Lieu a été élaboré en partenariat avec le PETR du Pays de Retz et avec le soutien financier de la Région Pays de la Loire

RESUME NON TECHNIQUE

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes de Grand Lieu (CCGL) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en juillet 2018. Cette démarche a été initiée par le PETR du Pays de Retz qui regroupe les 4 intercommunalités du Pays de Retz (Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, Sud Retz Atlantique, Grand-Lieu). Ainsi la démarche a pu être mutualisée et co-construite avec les territoires voisins pour faciliter la cohérence et les synergies.

Un Plan Climat-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et pour une meilleure qualité de l'air. Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans (une mise à jour du PCAET sera ensuite effectuée après cette période) :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Dans ce cadre et afin de renforcer une politique énergie-climat déjà initiée sur son territoire, la Communauté de Communes de Grand Lieu a travaillé en collaboration avec plus de 60 acteurs et partenaires, aussi bien sur son territoire que sur le territoire du PETR du Pays de Retz. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme de 38 actions, réparties en 4 axes stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis.

Tout au long de cette élaboration, l'environnement a été considéré afin d'assurer la cohérence des stratégies territoriales avec les enjeux sanitaires, économiques, patrimoniaux, naturels du territoire. Ainsi, les actions du PCAET ont été ajustées, adaptées, complétées, amendées ou supprimées afin de garantir un cadre de vie cohérent sur le territoire de la Communauté de Communes de Grand Lieu. Afin de garantir transparence, indépendance et expertise environnementale dans la démarche d'intégration et d'évaluation des effets des actions sur l'environnement, la CCGL a fait appel à ATMOTERRA pour cette mission ; qui a accompagné le territoire tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire ;

Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par la CCGL dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

Les actions proposées par la CCGL contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET. Toutefois, elles ne semblent pas en accord avec les objectifs quantitatifs fixés au niveau national en termes de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre (LTECV, SNBC…). Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs.

La qualité de l'air est une thématique traitée de manière cohérente avec les objectifs nationaux dans ce PCAET même si la quantification est plus incertaine.

L'adaptation au changement climatique, et en particulier en lien avec les risques naturels, est cependant faiblement adressée dans le présent PCAET.

Enfin, les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être globalement positives grâce à une intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux.

Le tableau suivant présente la synthèse des principaux enjeux sur le territoire sur la base des éléments de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET. Il met en évidence (colonne 3) la bonne prise en compte de ces enjeux en précisant l'axe et les principales actions du PCAET qui les adressent.

Tableau 1 : Présentation des enjeux forts du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Prise en compte et intégration des enjeux dans le PCAET
Ressource en eau	• Pollution aux nitrates, aux pesticides, aux matières organiques participant aux phénomènes d'eutrophisation, … • Augmentation de la demande en lien avec l'afflux touristique et les prélèvements agricoles • Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper	✓ Objectif stratégique 3.4 « Préserver la qualité de la ressource en eau »
Qualité de l'air	• Concentrations : pics de pollution à l'ozone en été et aux particules fines sur les stations voisines • Des émissions polluantes en provenance du transport routier, du secteur résidentiel (en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel et de l'agriculture (NH_3)	✓ Action 1.1.2 : « Mettre en place un suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'auto-conduite » ✓ Objectif stratégique 1.2 : « Favoriser un parc bâti économe en énergie » ✓ Objectif stratégique 1.3 : « Se déplacer sobrement sur le territoire » ✓ Action 4.1.4 « Informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur »
Climat et émissions de GES	• Des émissions de GES en provenance de l'agriculture, du transport routier, du secteur résidentiel ainsi que de l'industrie • Important stockage de carbone dans les zones humides du territoire • Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité, …)	✓ Action 1.1.1 : « Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti public et étudier le potentiel ENR » ✓ Action 1.1.2 : « Mettre en place un suivi du parc auto tout en développant une stratégie de remplacement et les formations à l'auto-conduite » ✓ Objectif stratégique 1.2 : « Favoriser un parc bâti économe en énergie » ✓ Objectif stratégique 1.3 : « Se déplacer sobrement sur le territoire » ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée, renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire »

		✓ Action 4.1.1 de sensibilisation au réchauffement climatique et à la transition énergétique
Milieux naturels et biodiversité	• Le Lac de Grand-Lieu faisant l'objet de nombreuses protection stricte (Natura 2000, ZICO, sites RAMSAR, RNR, RNN, …). Des zones d'inventaires (ZNIEFF) sont aussi présentes avec une biodiversité remarquable en lien • Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation du littoral, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prolifération d'espaces invasives, érosion du trait de côte, surfréquentation touristique, changement climatique, …	✓ Action 1.1.3 : « Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public » ✓ Action 1.1.5 « Développer un tourisme durable » ✓ Action 1.1.6 : « Garantir un entretien des espaces publics respectueux de l'environnement » ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée, renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire » ✓ Action 3.2.1 « Limiter la consommation foncière et poursuivre la mise en œuvre du PLH »
Continuités écologiques	• Une trame bleue dense avec de nombreuses zones humides et cours d'eau menacée par des obstacles à l'écoulement (barrage et seuils) et les assecs, susceptible de s'aggraver avec les changements climatiques • Une trame verte assez discontinue, fragmentée par les infrastructures de transport, l'urbanisation et la pollution lumineuse	✓ Action 1.1.3 : « Accompagner la rénovation du parc d'éclairage public » ✓ Objectif stratégique 3.1 « Agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée, renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire » ✓ Action 3.2.1 « Poursuivre la mise en œuvre du PLH »

Santé	• Une part assez importante et croissante de la population agée
	• La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air
	  ○ Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines
	  ○ Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et potentiel radon élevé sur 6 des 9 communes
	• Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie, …)
		✓ Action 4.1.4 « Informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur »
		✓ Action 3.1.2 : « Mettre en œuvre des outils favorisant la biodiversité »

Activités humaines	• Une évolution démographique positive et plus élevée que la moyenne nationale en lien avec des pressions sur le foncier • Le secteur touristique joue un rôle majeur dans l'économie du territoire mais avec de fortes variations saisonnières en termes de besoins en emplois. Le patrimoine naturel et paysager subit des pressions en lien avec le développement du tourisme (artificialisation du sol, consommations d'espaces, pollutions des eaux et des sols…) • L'économie primaire est très diversifiée sur le territoire (agriculture : maraichage, viticulture, …). Le changement climatique est susceptible d'affecter fortement ce secteur. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par ces phénomènes.	✓ Action 1.1.5 « Développer un tourisme durable » ✓ Objectifs stratégique 2 : « Favoriser l'écologie industrielle sur le territoire » ✓ Action 3.2.1 « Poursuivre la mise en œuvre du PLH » ✓ Action 3.3.2 : « Accompagner les échanges parcellaires entre exploitations agricoles et maintenir l'élevage et le pâturage sur le territoire »
Déplacement	• Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements • Pas de ligne de TER sur le territoire • 3 lignes de bus desservant toutes les communes du territoire	✓ Objectif stratégique 1.3 : « Se déplacer sobrement sur le territoire »
Risques naturels	• 7 communes sur 9 sont concernées par le risque inondation (bassin versant du lac de Grand-Lieu) • Le risque radon est élevé sur une majorité des communes (6 sur 9) • Le risque « tempête » concerne l'ensemble des communes du territoire • Le risque d'aléa retrait-gonflement des argiles est de faible à moyen sur le territoire • Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (tempête, inondation, …) vont s'accentuer avec les changements climatiques	✓ Action 4.1.4 « Informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur »
Paysages	• Un paysage très diversifié sur le territoire marqué par le Lac de Grand-Lieu, le bocage, le maraichage, la viticulture, … • Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, l'adandon des activités d'élevage (disparition du bocage), le développement d'infrastructures de transports, l'enfrichement des espaces ouverts et semi-ouverts • Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage	✓ Objectif stratégique 1.3 : « Se déplacer sobrement sur le territoire » ✓ Action 3.2.1 « Poursuivre la mise en œuvre du PLH » ✓ Action 3.3.2 : « Accompagner les échanges parcellaires entre exploitations agricoles et maintenir l'élevage et le pâturage sur le territoire »